



Les modalités de reprise de saison **2025 / 2026**

Module animé par **Cathy Denis**

I - Modalités de reprise de saison avec « e.licence »

1. Généralités

- Mise à jour technique du serveur
- Scripts de changement de saison
- Script de suppression de personnes sans licence ni droit et sans autre information que l'adresse
- Mise en place des nouveaux tarifs + nouveaux documents au format PDF
- **Fermeture de la base « e-licence » : Dimanche 17 août 2025 à 23h**
- **Réouverture de la saison 2025 / 2026 : Mercredi 20 août 2025 à 10h**

I - Modalités de reprise de saison avec « e.licence » (suite)

2. Affiliations / structures

2.1 - Des améliorations

- Message pour les catégories d'affiliation + affichage de la discipline dans la validation fédérale
- Gestion de la date de fin dans les labels délivrés
- La prise en compte **des cartes 4 mois**, de **l'abonnement** et de la date de fin **pour les clubs/associations de catégorie 4**
- Une **meilleure gestion des articles** avec une mise en avant par notion de « Tag »

2.2 - Deux nouveaux processus

- **Transformation et une nouvelle** gestion des **structures partenaires de plongées**
- **Refus d'une affiliation** avant et après validation du paiement

I - Modalités de reprise de saison avec e.licence (suite)

3. Licences

3.1 - Des améliorations

- Affichage de l'activité dans la liste des structures (sections) des clubs
- Timbre vélo appliqué uniquement pour les activités vélo (principales et secondaires)
- Ajout des champs liés au timbre vélo dans les exports de licences
- Licences familles : le représentant peut imprimer toutes les licences de la famille
- Sur les éditions de licences et des listes

3.2 - Trois nouvelles fonctions

- Demande d'annulation de licences actives validées
- Refus des titres ATP possibles (autres titres de participation)
- Importation de licences en masse

II - Modalités de reprise de saison - Infos diverses

1. Documents de reprise de saison 2025 / 26

- Convention pour la promotion et le développement des pratiques familiales
- Charte des activités de sports de combat et arts martiaux (SCAM) et son annexe
- Convention de partenariat des structures partenaires de plongée pour 2026
- Tarifs des cotisations fédérales

II - Modalités de reprise de saison - Infos diverses (suite)

2. Manifestation sur la voie publique : Procédure de déclaration d'accident pour les véhicules suiveurs (autos/motos)

- Remplir le formulaire pdf des véhicules suiveurs et le renvoyer par mail, au plus tard le lendemain de la manifestation, à assurance@fsgt.org
- La déclaration de sinistre est à effectuer par le club par mail auprès de la SMACL dans les 5 jours à indemnisations-auto@smacl.fr
- Indiquer dans l'objet du mail : **FSGT - Déclaration de sinistre matériel**
- Préciser en début de mail : **N° d'adhérent du contrat : 341266/R + Contrat AO Auto-collaborateur n° 3090-002**
- **Puis décrire les circonstances exactes de l'accident** et y joindre le formulaire pdf des véhicules suiveurs déclarés + les factures de réparations s'il y en a

II - Modalités de reprise de saison - Infos diverses (suite)

3. Quelques dates à retenir

- De décembre 2025 à mars 2026 : 4^{ème} promotion de la formation du Brevet fédéral de responsables associatif-ves (BFRA)
- 12-13 décembre 2025 : 2^{ème} promotion du module complémentaire La dimension humaine
- 30-31 janvier 2026 : 1^{ère} promotion du module complémentaire sur la Stratégie de développement
- Avril 2026 : 1^{ère} promotion du module complémentaire sur la comptabilité et le budget

**Merci de votre attention
et
Bon retour !!**



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr

www.fsgt.org